



Règlement d'utilisation du parking

Colegio Franco Mexicano de Guadalajara

RÈGLES DU VIVRE ENSEMBLE ET DE SOLIDARITÉ

- Ne pas dépasser une vitesse de **10km/h**.
- **Céder le passage aux piétons à tout moment.**
- **Ne vous garez pas sur le côté des voies de circulation** ni en double file.
- Évitez toute action qui pourrait gêner la circulation.
- Suivez l'itinéraire carpool qui vous est assigné.
- **Utiliser la place du parking qui vous a été attribuée** (pour le personnel ayant des enfants scolarisés, l'espace qui leur correspond est celui du personnel).
- Il est interdit de fumer dans le parking et aux abords de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

INDICATIONS DE CARPOOL PAR NIVEAU

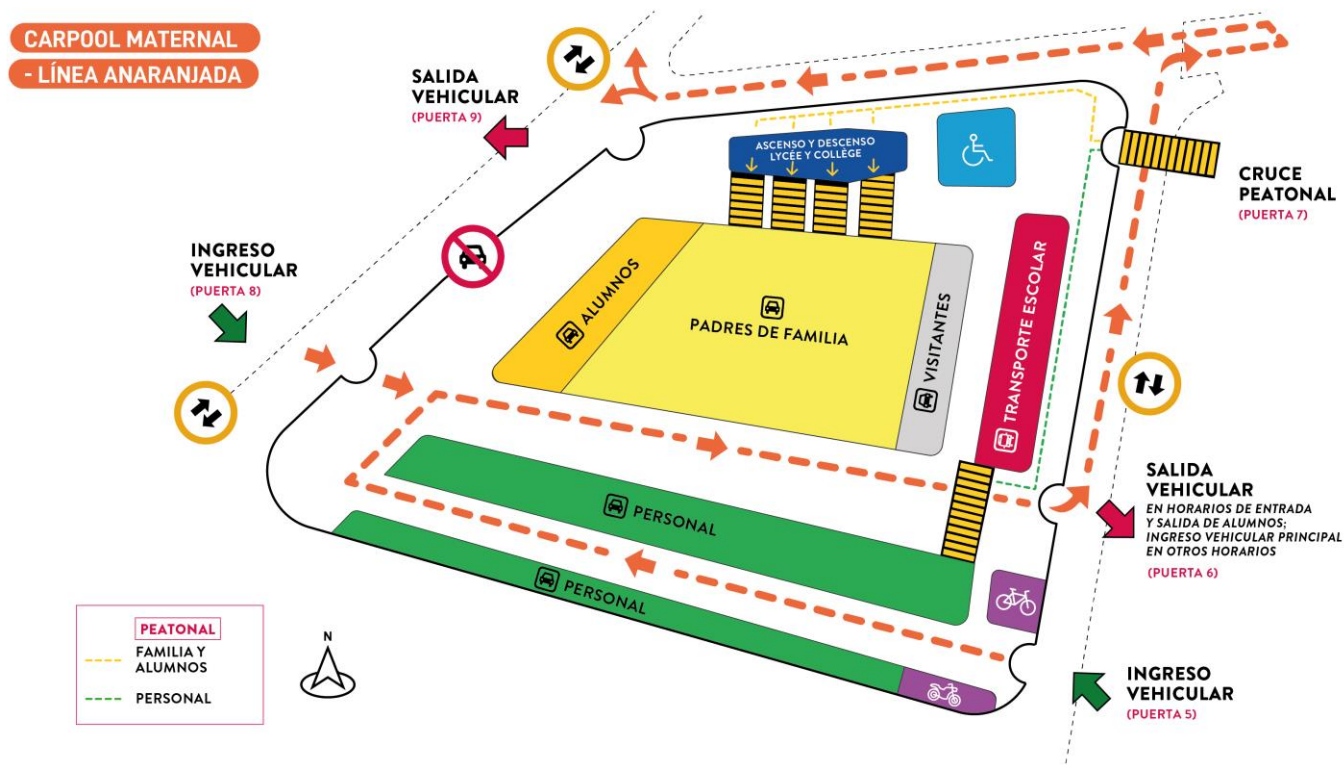
Carpool Maternelle - ligne orange

CONSIGNES

Entrez sur le parking et suivez l'itinéraire indiqué en orange sur le plan. Sortez ensuite du parking et rejoignez l'école par le covoiturage interne. **Il est interdit d'accéder à l'établissement directement depuis la rue sans suivre l'itinéraire prévu** ; cette pratique perturbe la logistique et crée une gêne pour les autres familles qui respectent la mesure.

ALTERNATIVE

Utilisez le parking des parents, sortez de votre véhicule et accompagnez vos enfants à pied le long du parcours piétonnier indiqué en jaune sur le plan jusqu'au portail piétonnier, où ils seront accueillis par le personnel de l'école. **Vous avez deux options pour sortir en voiture : portail 6 ou portail 9.**





aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

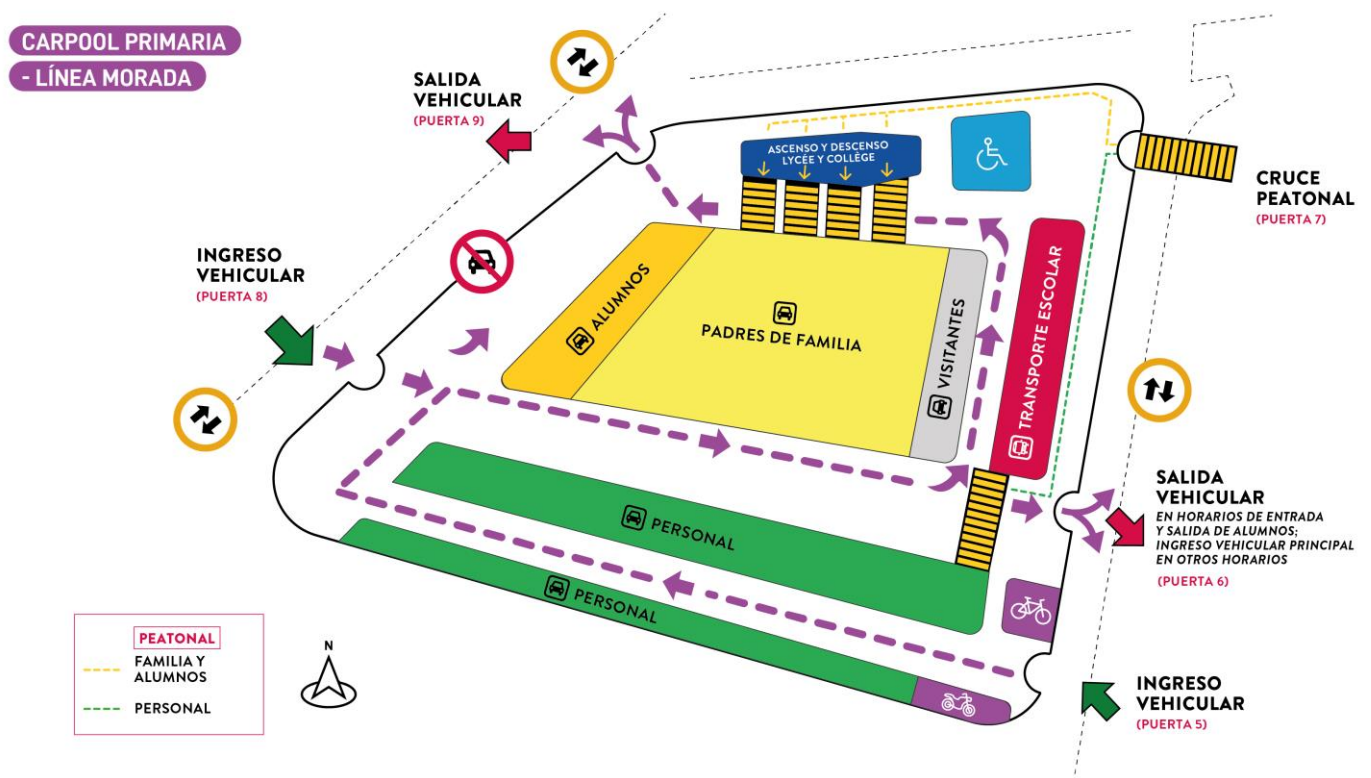
Carpool école élémentaire - ligne violette

CONSIGNES

Entrez dans le parking et gardez-vous dans l'espace réservé aux parents. Sortez du véhicule et accompagnez votre élève à pied le long du parcours piétonnier indiqué en jaune sur le plan. **Sortez par la porte 6 ou la porte 9.**

ALTERNATIVE

Si vous n'accompagnez pas l'élève, la sortie doit se faire par tout moyen depuis le parking des parents, le véhicule étant correctement garé et sans gêner le passage ni les autres usagers. **La sortie du véhicule se fait par la porte 6 ou la porte 9.**





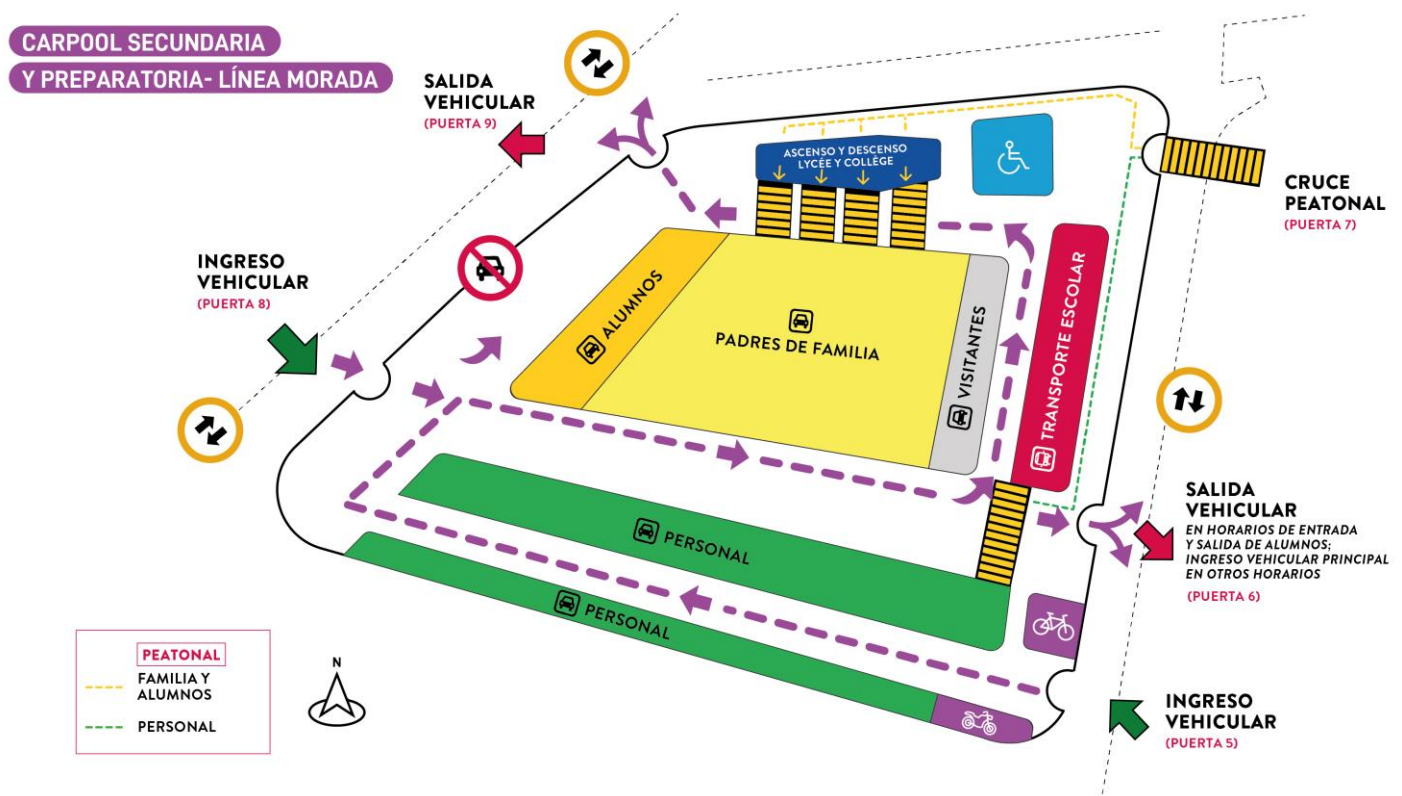
aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Carpool Collège et Lycée - ligne violette

CONSIGNES

Entrez dans le parking et suivez le parcours balisé jusqu'à la zone de chargement et de déchargement.

Les élèves doivent monter et descendre uniquement dans ces zones du parking, le plus rapidement possible afin de faciliter la circulation.





RÈGLEMENT D'UTILISATION DU PARKING

Le Lycée Français de Guadalajara (CFM) **établit les consignes suivantes pour la correcte utilisation du terrain actuellement utilisé comme parking.**

Dispositions générales

Art. 1.- Les présentes consignes sont obligatoires pour tous les usagers qui entrent dans la zone de stationnement (usagers).

Art. 2.- La Direction a le droit d'autoriser ou de refuser l'accès au parking.

Art. 3.- La vitesse maximale autorisée dans la zone scolaire et à l'intérieur du parking est de 10 km/h.

Art. 4.- Les usagers doivent respecter la signalisation routière, les zones de parking et suivre les instructions du personnel du CFM. **Le personnel de sécurité est habilité à organiser la circulation et ses instructions doivent être suivies.**

Art. 5.- L'école se réserve le droit de fermer et/ou de restreindre l'accès au terrain utilisé comme parking selon les besoins de l'établissement.

Art. 6.- L'usage excessif du klaxon, du moteur ou de l'échappement est interdit.

Art. 7.- Pour éviter les accidents, les conducteurs/conductrices ne sont pas autorisé(e)s à écouter de la musique à volume élevé, ou à utiliser des téléphones portables et des écouteurs.

Art. 8.- La présence de tout véhicule dans le parking en dehors de l'horaire établi de 6h45 à 18h00 du lundi au vendredi ou à tout moment le samedi et le dimanche, doit être autorisée par le service de sécurité par courriel (seguridad@cfm.edu.mx).

Art. 9.- Les piétons ont toujours la priorité.





Art. 10.- Ne pas effectuer des manœuvres qui pourraient mettre en danger les personnes ou les véhicules.

Art. 11.- Le CFM n'est pas responsable des dommages, du vol partiel ou total des véhicules dans le parking. Il est conseillé aux usagers de ne pas laisser d'objets de valeur à la vue de tous et de bien fermer leur véhicule.

Art. 12.- Le stationnement en double file est interdit. **Les voies de circulation continue ne sont pas des zones d'attente ni de dépose-minute ; elles doivent rester libres en permanence.**

Les places de stationnement sont dûment signalées et doivent être respectées, en fonction du type d'usager :

- Visiteurs
- Parents
- Transport scolaire
- Élèves
- Personnel
- Motos et vélos
- Commerçants
- *Rondas*
- Personnes handicapées

Art. 13.- Les personnes qui entrent sur des motocyclettes et/ou des vélos doivent porter des casques de protection.

Art. 14.- Les élèves doivent être prêt(e)s à monter ou descendre du véhicule le plus rapidement possible. Il est également de la responsabilité des parents d'avancer le plus rapidement possible afin que le *carpool* soit utilisé plus rapidement et plus efficacement.

Art. 15.- En dehors des heures d'arrivée et de départ des élèves, tous les véhicules entrant dans le parking doivent être enregistrés.





Art. 16.- Le parking sera ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :

Ouverture	Horaires d'ouverture	Horaires de fermeture	Portes
Ouverture 1	07h00	08h10	Porte 5, 6, 7, 8 y 9
Ouverture 2	12h30	14:00	Porte 5, 6, 7, 8 y 9
Ouverture 3	15h00	17h30	Porte 5, 6, 7, 8 y 9

La seule porte qui sera ouverte en permanence sera la porte numéro 6.

Sanctions

Art. 17.- Tout usager ne respectant pas le présent règlement s'expose aux sanctions suivantes :

- a) Pour la première et la deuxième infraction, un avertissement par courriel.
- b) Pour la troisième infraction au cours d'un même année scolaire, l'accès au parking sera restreint pendant la période fixée par la direction de l'établissement.

Art. 18.- Utilisation des places de parking pour motos et vélos.

Utilisez les emplacements prévus à cet effet. L'utilisateur est tenu de se munir d'un dispositif de verrouillage permettant de sécuriser son véhicule.

Art. 19.- Pour utiliser les emplacements réservés aux personnes handicapées, vous devez obtenir l'autorisation du service médical de l'établissement en envoyant un courriel à areamedica@cfm.edu.mx Le service de sécurité vous remettra ensuite un badge avec vos coordonnées et la date d'utilisation.

Art. 20.- Pour utiliser les toilettes du parking il faut demander la clé à la cabine principale. Après utilisation, vous devez fermer la porte et remettre la clé à l'endroit où elle a été demandée.

Nous remercions tous les usagers de faire preuve de cordialité et de respect. L'ordre, la sécurité et la fluidité dépendent de la collaboration de toute la communauté.

